



DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2023-006

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

Sommaire

DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités

79-2023-01-02-00004 - Délégation générale de signature du comptable, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de MELLE. DDFIP 79 - 2/01/2023 (2 pages)

Page 3

DDFIP 79

79-2023-01-02-00004

Délégation générale de signature du comptable,
responsable du Service de Gestion Comptable
(SGC) de MELLE. DDFIP 79 - 2/01/2023



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE

Le comptable, responsable du SGC de Melle

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publique,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à **Mme Julie XARDEL, Inspectrice des Finances Publiques**, adjointe au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Melle, à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice,

2°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à **M. Amaury BOUREZ, Inspecteur des Finances Publiques**, adjoint au comptable chargé du Service de Gestion Comptable de Melle, à l'effet de signer :

1°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances, ainsi que pour ester en justice,

2°) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances à **BERTHAULT Amélie, Benoît BOISNEAU, Nicolas KERBRAT, Roland SIONNEAU, Lionel PRADALIE** ;

2°) d'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, ainsi que des quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements à **BIRE Danielle, BOISNEAU Benoit, CHAZAL Nathalie, COLLOT Frédéric, GAILLARD Sylvie, GAUTIER Myriam, KERBRAT Nicolas, PIETTE Marine, Marion ROBERT** ;

3°) de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée à **BERTHAULT Amélie, BIRE Danielle, BOISNEAU Benoît, CHAZAL Nathalie, GAILLARD Sylvie, GAUTIER Myriam, KERBRAT Nicolas, PIETTE Marine, PRADALIE Lionel, Roland SIONNEAU, ROBERT Marion, SIONNEAU Estelle** ;

4°) d'opérer à la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon à **BOISNEAU Benoît, CHAZAL Nathalie, SIONNEAU Estelle** ;

5°) de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés,



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration à **BERTHAULT Amélie, BOISNEAU Benoît, KERBRAT Nicolas, PRADALIE Lionel, Roland SIONNEAU** ;

6°) de le représenter auprès des agents de l'administration des Postes pour toute opération à **BERTHAULT Amélie, BOISNEAU Benoît, KERBRAT Nicolas, PRADALIE Lionel, Roland SIONNEAU** ;

7°) de signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, aux agents **BOISNEAU Benoît, CHAZAL Nathalie, SIONNEAU Estelle** ;

8°) de le représenter auprès de la Banque de France à **BOISNEAU Benoît, CHAZAL Nathalie, SIONNEAU Estelle** ;

9°) de signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, aux agents désignés ci-après dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
PRADALIE Lionel	CONTROLEUR PRINCIPAL	24 MOIS	10000
Amélie BERTHAULT, Roland SIONNEAU	CONTROLEUR	24 MOIS	10000
BOISNEAU Benoit	AGENT	12 MOIS	3000
KERBRAT Nicolas	AGENT	12 MOIS	3000

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Deux-Sèvres.

A MELLE, le 02-01-2023
Le comptable, responsable du service de
gestion comptable de MELLE



Nathalie AMORY